



UN SUJET QUI FAIT VIBRER LES SAUMONNIERS

Photo : Fokus Outdoor



Texte de
Myriam Bergeron
Biologiste M. Sc.
Directrice adjointe, FQSA

Le bar rayé : en voilà un poisson qui a fait parler de lui cet hiver. Partout où on le retrouve, les saumonniers l'ont à l'œil! Que ce soit ici au Québec ou dans les régions des maritimes et dans le nord-est des États-Unis, il est source de nombreuses préoccupations comme en témoignent les articles engagés parus dans les magazines d'automne *Atlantic Salmon Journal*, produit par la Fédération du saumon atlantique (FSA) ainsi que dans le magazine américain *Drake Magazine*.

Le bar rayé est un poisson indigène dont l'histoire est assez complexe. En effet, il faut toujours se rappeler qu'il est composé de deux populations bien distinctes, soit celle du fleuve Saint-Laurent et celle de la rivière Miramichi. Le ministère des Pêches et Océans (MPO), le ministère des Forêts,



Photo : Fokus Outdoor

de la Faune et des Parcs (MFFP) ainsi que les organismes du milieu, comme la FQSA, l'ASF et les gestionnaires de rivières, sont au fait des impacts potentiels de prédateurs sur les populations de saumons, et plusieurs études ont eu lieu ou sont en cours. Pour avoir un portrait plus exhaustif des recherches qui ont eu lieu au Québec dans les dernières années, nous vous invitons à consulter les articles des magazines parus à l'été 2015 (no 102) et celui de l'automne dernier (no 112).

La FQSA participe au Comité de travail sur le bar rayé du MFFP, auquel siègent aussi des représentants de la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec (FédéCP), de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ) ainsi que de la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ). Ainsi, nous suivons les études du MFFP et nous avons une place privilégiée pour faire part des inquiétudes des pêcheurs au Ministère.

Il importe de vous rappeler que la FQSA a mis en place un réseau de suivi des observations de bar rayé sur les rivières à saumon du Québec en 2017, en collaboration avec le MFFP et les gestionnaires de rivières. Si vous voyez des bars rayés, nous vous invitons à rapporter vos observations à la zec ou à la pourvoirie de la rivière où vous pêchez. De plus, avant d'aller pêcher, informez-vous auprès de votre zec si elle participe à une étude du Ministère. Ainsi, si jamais vous pêchez un bar rayé dont vous soupçonnez qu'il ait mangé de jeunes saumons, vous pourrez remettre ses viscères adéquatement à un responsable afin que l'analyse du contenu stomacal soit effectuée à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Votre participation se traduira par des données tangibles dans les bases de données ministérielles (plutôt que sur une photo publiée sur les réseaux sociaux) et elle permettra de préciser les résultats des études.

À ce jour, l'analyse des contenus stomacaux des bars rayés récoltés en 2018 sur les rivières à saumon n'est pas encore terminée. Les résultats préliminaires devraient être présentés dans les prochaines semaines. Cependant, on sait que très peu d'individus ont été collectés au Saguenay et sur la Côte-Nord, mais que plusieurs dizaines ont été récoltés en Gaspésie, ce qui laisse croire que ces derniers résultats donneront des conclusions assez fortes. Malgré cela, le MFFP poursuit l'échantillonnage sur les mêmes rivières en 2019 qu'en 2018 et demeure à l'affût si une augmentation importante survenait comme en 2017.

En 2017, nous nous rappelons que le nombre de bars rayés est monté à un niveau impressionnant

de près d'un million de reproducteurs. Les récentes estimations du MPO indiquent un retour à la « normale » en 2018, soit autour de 300 000 reproducteurs. Mais que s'est-il passé ? En ce moment, seules quelques hypothèses sont soulevées. On ne comprend pas comment il y a pu y avoir une telle augmentation entre 2016 et 2017, ni pourquoi une diminution toute aussi drastique a été observée pour 2018. Cependant, pour cette dernière situation, les conditions de glace et de froid ont été ciblées comme principales causes potentielles du déclin des bars rayés de la Miramichi. Vous pouvez être certains qu'on n'a pas fini d'en parler!

En 2019, les modalités de pêche au bar rayé ne changeront pas pour la zone 21. Cependant, celles-ci seront étendues à la presque totalité des rivières qui se déversent dans cette zone, donc, amis pêcheurs, vous pourrez aller au bar rayé et au saumon sur la même fosse pour la prochaine saison! Référez-vous au règlement de pêche 2019 du MFFP pour tous les détails. Même si vous conservez un individu, rappelez-vous de remettre ses viscères à votre ZEC.

La FQSA sera présente à Matane pour la soirée Action! Saumon pour faire une présentation complète sur le bar rayé et répondre à vos questions, alors si vous passez dans le coin, passez faire un tour!

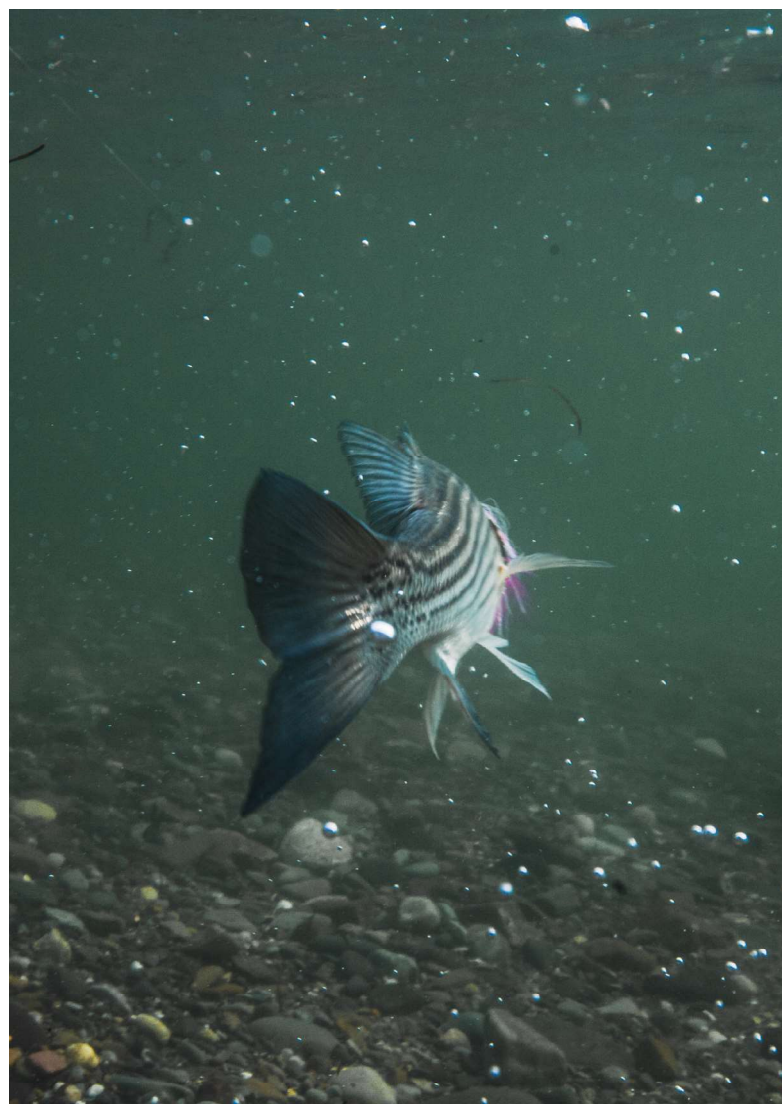


Photo : Fokus Outdoor